



	<b>2013</b>	<b>À ce jour 2014</b>	<b>Prévu 2014</b>
<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Taxes foncières	1 113 214	1 129 169	1 129 169
Services municipaux	153 902	150 501	150 501
Paiements tenant lieu de taxes	94 199	94 205	94 205
Services rendus	110 677	71 839	102 168
Imposition de droits	64 218	40 091	41 363
Amendes et pénalités	473	308	308
Intérêts	10 188	7 006	7 006
Autres revenus	3 002	2 684	2 684
Transferts de droit (inconditionnel)	76 648	-	-
Transferts entente de partage & autres	286 873	259 301	277 673
	<b>1 913 394</b>	<b>1 755 104</b>	<b>1 805 077</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Administration	420 444	317 218	379 118
Sécurité publique	291 863	200 552	239 528
Transport routier	532 237	388 246	480 614
Hygiène du milieu	179 033	172 728	197 261
Santé et bien-être	12 920	7 173	19 786
Urbanisme et zonage	177 487	153 521	183 804
Loisirs et culture	213 817	125 859	190 212
Frais de financement	11 494	8 437	10 626
	<b>1 839 295</b>	<b>1 373 734</b>	<b>1 700 949</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DEL'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>74 099</b>	<b>381 370</b>	<b>104 128</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
Amortissement	200 278	-	149 630
(Gain) perte sur cession	-	-	-
	<b>200 278</b>	<b>-</b>	<b>149 630</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Remboursement de la dette à long terme	<b>(11 600)</b>	<b>(12 100)</b>	<b>(12 100)</b>
<b>AFFECTATION</b>			
Activités d'investissement	(79 848)	(29 104)	(39 217)
Excédent (déficit accumulé)			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	2 419	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	5 000	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	137 767	117 643	117 643
Réserves financières et fonds réservés - Carrières et s	(1 624)	-	-
Réserves financières et fonds réservés - Frais reportés	1 306	-	-
Réserves financières et fonds réservés - Fonds de rou	(30 000)	(10 687)	(10 687)
	<b>35 020</b>	<b>77 852</b>	<b>67 739</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DEL'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>297 797</b>	<b>447 122</b>	<b>159 767</b>
<b>RÉSUMÉ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT &amp; SOURCES DE FINANCEMENT</b>			
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>			
Subvention amélioration réseau routier	20 000	-	-
Subvention TECQ	412 752	-	-
Subvention Ruralité Volet II	25 000	-	-
Contribution autres	24 991	-	-
	<b>482 743</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Administration générale	203 711	92 642	119 099
Sécurité publique	5 631	-	-
Transport	502 020	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	87 251	1 029	1 029
Loisirs et culture	123 041	24 039	24 843
	<b>921 654</b>	<b>117 710</b>	<b>144 971</b>
<b>ACQUISITION DE PLACEMENTS</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>AFFECTATIONS</b>			
Activités de fonctionnement	79 848	29 104	39 217
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	165 774	2 893	2 893
Excédent de fonctionnement affecté	155 543	90 713	107 861
Réserves financières et fonds réservés	42 746	-	-
	<b>443 911</b>	<b>122 710</b>	<b>149 971</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DEL'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\*\*\*\*\*

### **LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS (art. 11)**

Salaire Maire :	15 000.00 \$	Allocation de dépenses :	7 500.00 \$
Salaires conseillers :	5 000.00 \$	Allocation de dépenses :	2 500.00 \$
Comités annuels des élus	863.21 \$	Allocation de dépenses :	31.79 \$

#### **Salaire maire MRC selon l'article 11 de la Loi sur la rémunération des élus :**

• Allocation statutaire :	877.52 \$	Allocation de dépenses :	438.73 \$ (maire)
• Conseil des maires :	647.84 \$	Allocation de dépenses :	323.92 \$ (maire)
• Per diem / comités:	608.16 \$ (à date)	Allocation de dépenses :	304.08 \$ (à date) (maire)
• Conseil des maires	647.84 \$	Allocation de dépenses :	323.92 \$ (mairesse suppléante)

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

De l'avis du vérificateur, les États financiers pour l'année 2013 présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

#### **Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 2 000.00 \$ avec total de plus de 25 000.00 \$**

• Location L. A. Pelletier	57 067.07 \$
• Mines Seleine	28 676.90 \$
• WSP Canada inc.	77 923.86 \$
• S.D.R.K.	40 000.00 \$
• L'Unique Assurances générales inc.	39 692.24 \$ Retenue travaux d'asphaltage taxe d'accise 2009-2013;

#### **Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 25 000.00 \$**

•



#### **Les réalisations 2014 :**

##### **Administration**

###### **Adoption des règlements suivants :**

- Règlement # 257 remplaçant le # 243 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- Règlement # 258 abrogeant # 221, Retrait de la MCSP à la cour municipale commune de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Règlement # 259 Adhésion de la MCSP à l'entente portant sur la délégation à la MRC AL de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;
- Règlement # 260 – 261 – 262 modification à venir des règlements d'urbanisme.
- Règlement d'emprunt # 263-2014 décrétant une dépense de 1 390 000. \$, un emprunt de 1 040 000.00 \$ et une appropriation de 350 000.00 \$ des surplus pour l'agrandissement et la rénovation d'un complexe municipal;

- Signature de la Convention collective
- Exercice d'équité salariale
- Inauguration du parc multigénérationnel
- Inauguration de la politique Famille et Aînés
- Adhésion à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle

##### **Service incendie**

##### **Hygiène du milieu**

##### **Santé et bien-être**

- Dépôt du plan d'action Politique Famille et aînés

##### **Réseau routier**

- Pelle Lac-des-Cornes, Pérodeau et Vaillant

##### **Environnement – Aménagement et développement**

- Dépôt du plan d'action Gaz à effet de serre;
- Confection d'une pochette pour nouveaux arrivants
- Création d'un dépliant pour la protection des milieux riverains

##### **Loisirs et culture**

- Achat tables et chaises à la salle Carmel;
- Aménagement du parc multigénérationnel;

- Aménagement du sentier d'hébertisme;

#### Immobilisation

- Plans et devis – agrandissement et rénovation d'un complexe municipal

### **PLAN TRIENNAL**

#### Les projections futures

##### Administration

- 

##### Ressources humaines

- Négociation du contrat de la directrice générale.

##### Sécurité

- Rénovation de la caserne incendie (garage municipal)
- Évaluation des besoins pour l'unité d'intervention.
- Augmentation de l'occupation du centre de qualification
- Plan mesures d'urgence.

##### Réseau routier

- Évaluation continue des besoins et ressources en fonction du bon fonctionnement et de l'entretien du réseau routier.

##### Environnement – Aménagement et développement

- Programme d'analyse et de protection de l'eau de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation des herbiers aquatiques de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation du périphyton de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour les analyses de la qualité de l'eau.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la gestion forestière.

##### Loisirs et culture

- Continuer l'implantation de projets et d'activités visant à une action rassembleuses et harmonieuses de toutes les générations de citoyens.
- Favoriser l'évènementiel à Chute-Saint-Philippe
- Favoriser le partenariat entre les différents organismes et associations de la municipalité.

##### Projets spéciaux

- Développement du réservoir Kiamika. Continuer à faire progresser ce projet touristique et écologique.
- Continuité de l'agenda 21
- Application du plan d'action de la politique familiale et Municipalité Ami des Aînés
- Déploiement de l'internet H. V. et cellulaire
- Plan de réduction des GES.
- Aménagement d'un parc multi-générationnel muni de point d'eau.
- Construction du bureau municipal.
- Évaluation du potentiel du principe de forêt de proximité.
- Favoriser la mise en place de projet type "transmettre une passion" en passant par une personne-ressource, un endroit et une structure organisée, permet à une personne de transmettre une passion dans une activité telle : tricot, échecs, horticulture, cuisine, activité sportive, jeu vidéo, plein air, etc., à un groupe de jeunes et/ou de moins jeunes qui est intéressé à vivre une nouvelle activité.
- Le chemin des villages, ce projet visant à mettre en valeur les beautés de notre municipalité et de la M.R.C., permettra aux gens d'ici et de passage de connaître les activités et sites merveilleux qui nous entourent en plus de diversifier le développement économique de la région.
- Faire reconnaître la représentation des résidents non permanents à la M.R.C. au niveau du pouvoir décisionnel donné par le nombre de votes à la municipalité qui les représente

Représentation municipale sur divers comités et instances.

Sur une proposition de : Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport du Maire sur la situation financière au 31 octobre 2014 et qu'il soit distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité selon l'article 955 du Code municipal.

#### **Adoptée**

Normand St-Amour, maire

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 10<sup>e</sup> jour de novembre 2014

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9854-A-2014**  
**DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL ET COMPARATIF**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport prévisionnel et comparatif de l'État des activités financières au 31 octobre 2014, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.*

*Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9855-2014**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Services première ligne**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 574.88 \$ taxes incluses, à Dunton Rainville pour les Services Première Ligne annuels 2014.*

*Ce montant est prévu au budget et la facture est répartie en part égale aux postes budgétaires 02-110-40-412-00, 02-130-40-412-00 et 02-610-40-412-00*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution no : 9856-2014**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE – relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services**

**ATTENDU QUE :** *Les municipalités de Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe et Kiamika désirent se prévaloir de l'article 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;*

**ATTENDU QU' :** *Un projet d'entente est déposé afin de permettre à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies, à toute autre municipalité participante, aux conditions prévues au projet déposé. L'objet est également de permettre la mise en commun des effectifs des brigades incendie des municipalités participantes qui porte le nom du « Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika »;*

**EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services telle que présentée et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9857-2014**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE – relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence**

**ATTENDU QUE :** *Les municipalités de Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe et Kiamika désirent se prévaloir de l'article 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;*

**ATTENDU QUE :** *La présente entente a pour objet l'engagement d'un directeur pour le service de protection contre l'incendie qui desservira tout le territoire des municipalités participantes;*

**ATTENDU QUE :** Par la présente entente, les municipalités desservies délèguent à la Municipalité de Lac-des-Écorces leurs compétences concernant l'administration et la gestion financière des services de protection incendie du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK) sur leurs territoires. Les brigades, les casernes, les véhicules et les équipements demeurent sous la responsabilité de chacune des municipalités.

**EN CONSÉQUENCE :** il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9858-2014**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) année 2015**

**ATTENDU QUE :** Les prévisions budgétaires du Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK) a été présenté en comité le 30 octobre 2014;

**ATTENDU QUE :** Le comité recommande l'adoption des prévisions budgétaires tel que présenté par la municipalité mandataire, Lac-des-Écorces;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les prévisions budgétaires du SSIRK pour l'année 2015, tel que présenté par la directrice des finances de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9859-2014**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Analyse structurale pour support à boyaux d'incendie à la caserne C-5**

**ATTENDU QUE :** Lors de la visite de la Société Mutuelle de Prévention, des mesures correctives sont exigées dont l'analyse pour connaître la capacité de charge du palan à la caserne incendie C-5;

**ATTENDU QUE :** Le recours aux services professionnels en ingénierie est nécessaire pour effectuer cette analyse;

**ATTENDUE QUE :** La directrice a mandaté WSP Canada inc. pour effectuer l'analyse;

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'entériner le paiement à WSP, au montant de 804.20 \$ incluant les taxes.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution no : 9860-2014**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – année 2015**

**ATTENDU QUE :** La municipalité a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre;

**ATTENDU QUE :** La Régie demande, en tant que membre, d'adopter par résolution le budget pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre pour l'année 2015 tel que présenté par le directeur général de cette régie.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

Résolution no : 9861-2014  
TRANSPORT ADAPTÉ – Contribution municipale et autorisation de signature

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à contribuer pour un montant correspondant à 20 % du coût marginal maximal de 14 \$ des coûts de service du transport adapté. Toutefois, la contribution pourra être moindre que 20 % si la contribution du milieu usagers et municipalités dépasse 35 % conformément aux modalités d'application du cadre financier 2014 - 2015 du Programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9862-2014  
AUTORISATION DE DÉPENSE – Réparation de la niveleuse

ATTENDU : Que des réparations majeures sont indispensables pour augmenter la durée de vie de la niveleuse;

ATTENDU : Qu'une estimation des travaux à la hauteur approximative de 20 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour la réparation de la niveleuse

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-320-50-525-04.  
Le montant non utilisé pour la location de machinerie au poste 02-320-50-516-00 servira à combler la dépense.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9863-2014  
AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'équipements aux travaux publics

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense suivante au poste budgétaire 02-320-60-643-00 :

- ✚ Souffleur avec fouet : 459.95 \$ + tx.
- ✚ Balai électrique : 359.95 \$ + tx.
- ✚ Taille bordure : 129.95 \$ + tx.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-320-60-643-00

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9864-2014**

**DEMANDE DE SUBSTITUTION DE TRAVAUX – Subvention amélioration réseau routier**

**ATTENDU :** *Que les travaux prévus en cours d'année 2014 sont impossibles à réaliser compte tenu de l'approbation tardive octroyant la subvention;*

**EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministère des Transports d'accepter la substitution des travaux pour être éligible à recevoir notre subvention accordée au montant de 20 000.00 \$ :*

- ✚ *Location de camions et achat de 0 3/4" pour épandage sur les chemins suivants :*
  - *Lac-des-Cornes*
  - *Lac Pérodeau*
  - *Vaillant*
  - *Soleil Levant*
  - *Côte des Merises*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

**Résolution no : 9865-2014**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de bouées Protégeons nos lacs**

*Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant de 2 788.26 \$ chez Nordak Marine, pour l'achat de bouées pour la protection de nos lacs.*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-470-60-640-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9866-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels dans le dossier matricule 0576-41-0340**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires à Dunton Rainville au montant de 1 331.81 \$, dans le dossier de requête en démolition pour le matricule 0576-41-0340*

*Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-610-40-412-00*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9867-2014**

**ACCEPTATION DU CHEMIN DES BELGES – Cession par les propriétaires Méchants Belges inc. – Contrat notarié et autorisation de signature**

**ATTENDU QUE :** *L'inspecteur municipal a vérifié la conformité du chemin des Belges au règlement en vigueur sur la construction des chemins municipaux portant des numéros de lots 6-12 et 7-6 du rang sud-est de la Rivière Kiamika dans le canton Rochon et qu'elle a été déclarée conforme;*

**ATTENDU QUE :** *L'odonyme « Chemin des Belges » a été accepté par la Commission de toponymie du Québec;*

**EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le chemin des Belges tel qu'il a été cédé par Méchants Belges inc., d'autoriser le maire et la directrice-générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce chemin.  
Il est entendu que tous les frais encourus pour l'acceptation de ce chemin sont aux frais de Méchants Belges inc.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9868-2014

APPUI À LA DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE lot 354, Canton Pérodeau

- CONSIDÉRANT :** *Qu'une demande d'appui pour un droit de passage sur les terres de l'état est déposé pour le lot 354 dans le Canton Pérodeau, pour accéder au chemin public de façon sécuritaire;*
- CONSIDÉRANT :** *Que le frontage de la propriété, sur le chemin public, est situé directement dans une pente et n'offre pas la visibilité sécuritaire requise pour accéder au dit chemin public;*
- CONSIDÉRANT :** *Que l'emplacement du droit de passage se ferait directement au bas de la pente, ce qui offre à la propriétaire et aux autres usagés une visibilité sécuritaire pour accéder et circuler sur le chemin public;*
- EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer Madame Gisèle Leduc, propriétaire du lot 354, dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) pour un droit de passage qui donnera un accès sécuritaire au chemin public.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9869-2014

État de la situation sur l'abolition des Centres locaux de développement (CLD) et des Conférences régionales des élus (CRÉ);

- ATTENDU :** *Que les maires et mairesses sont inquiets des annonces faites quant aux intentions du gouvernement provincial d'abolir les CLD et les CRÉ du Québec;*
- ATTENDU :** *Que les maires et mairesses reconnaissent l'importance et l'impact positif des CLD dans le cadre du développement économique de leur région;*
- ATTENDU :** *Que le développement économique des régions repose sur des structures, tels les CLD, qui a fait ses preuves depuis les 15 dernières années, lesquels disposent de professionnels qualifiés connaissant bien les réalités du milieu et dévoués au développement économique régional;*
- ATTENDU :** *Que le maintien des CLD est primordial pour les communautés rurales ainsi que pour les communautés démontrant un fort taux de dévitalisation, lesquelles peuvent compter sur un acteur efficace et dynamique voué à favoriser leur développement économique;*
- ATTENDU :** *Que le dynamisme et la diversité des régions sont assurés par des structures, tels les CLD, qui accompagnent et favorisent le développement économique du territoire;*
- ATTENDU :** *Que les maires et mairesses des MRC du Québec ont été informés par le biais des médias des intentions du gouvernement du Québec;*
- EN CONSÉQUENCE :** *Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de dénoncer les récentes annonces de coupures du gouvernement provincial, notamment quant à l'abolition des CLD, lesquelles ont été prises sans consultation des régions concernées et donc, sans se soucier des impacts possibles de cette décision sur le développement économique des régions.*
- Il est de plus résolu de faire part au gouvernement du Québec des inquiétudes des maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle de ses intentions quant au maintien des différents programmes de développement économique.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9870-2014**

**APPUI À LA SDRK – Acquisition du bâtiment de la Caisse populaire à Rivière-Rouge, secteur Ste-Véronique**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Société de Développement Rivière Kiamika, dans le projet d'acquisition de la Caisse populaire à Rivière-Rouge, secteur Ste-Véronique, pour en faire un pavillon d'accueil du parc régional du réservoir Kiamika.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 9871-2014**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Dernier versement-solde retenue travaux d'asphaltage – taxe d'accise**

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'un solde impayé de 5 169.74 \$ sur le dernier 5 % de retenue du montant de 19 846.12 \$ au nom de L'Unique assurances générales inc., pour les travaux d'asphaltage par Terra Location.

Le paiement est imputé au poste budgétaire 55-136-10 « Dépôts & retenues sur garantie ».

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 28

Fin : 20 h 19

Personnes présentes : 13

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

**Résolution no : 9871-A-2014**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

***Adoptée***

*Il est 19 h 20*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 8 décembre 2014 par la résolution # 9874-2014.*